

TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT

Pour la redevance assainissement, les éléments à payer par le client portent sur :

- La redevance fixe : montant forfaitaire fixé selon le type d'usage ;
- Le produit assainissement calculé sur la base du volume consommé selon les tarifs en vigueur ;
- Et la TVA en vigueur.

A compter du 1er Août 2014 et conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel n° 2682.14 du 21/07/2014 publié au Bulletin Officiel N° 6275 Bis du 22/07/2014, les tarifs de vente de l'assainissement en DH HT sont comme suit :

➤ Usage domestique :

Localités	Redevance fixe mensuelle en (DH HT)	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
		[0 - 6] m ³] 6 – 20] m ³	sup à 20 m ³
GROUPE I	3	0,56	3,11	3,96
GROUPE II	3	0,65	3,31	4.33
GROUPE III	3	0,75	3,51	4.71
GROUPE IV	3	0,75	3,51	4.71

➤ Administrations, collectivités locales et organismes publics :

Localités	Redevance fixe mensuelle en (DH HT)	Prix Unitaire HT
GROUPE I	6	3,11
GROUPE II	6	3,66
GROUPE III	6	4,21
GROUPE IV	6	4,21

➤ Industriels, bains maures et établissements assimilés à caractère commercial :

Localités	Redevance fixe mensuelle en (DH HT)	Prix Unitaire HT
GROUPE I	12	3,96
GROUPE II	12	4,33
GROUPE III	12	4,71
GROUPE IV	12	4,71

▪ Les groupes de centres :

GROUPE I	GROUPE II	GROUPE III	GROUPE IV
Khénifra et Mouha Ou hammou Zayani, Mrirt, Azilal, Berkane et Sidi Slimane Cheraa et Zegzel, Taourirt, Tafoughalt, Aïn Taoujdat	Outat El Haj, Sid L'Mokhtar, Rissani, Bouarfa, El Aroui, Zaïo, Kalaat M'Gouna, Ben Ahmed, El Gara, Dar El Gueddari, Guelmim, Errachidia, Essaouira, Azrou, Sidi Slimane, Tiznit, Ouled Teima, Biougra, Ouarzazate, Tarmigt	Bejaad, Sidi Talbi, El Aioune Sidi Mellouk, Dakhla, Berrechid, Tafraout, Debdou, Laayoune, Oued Zem, Akka, Ben Taieb, Laayoune Marsa, Ben Slimane, Tata, Al Hoceima, Boujdour, Bouznika, Foum el Hisen, Imzouren, Tan Tan, Khemisset; Foum Zguid, Targuist, Tarfaya, Tiflet, Ouled Berhil, Beni Bouayache, Sidi Yahia, Zair, Dar Chaoui, Drarga, Aïn Aouda	Autres communes

MODE DE FACTURATION

- Administrations, collectivités locales et organismes publics ; Industriels, bains maures et établissements assimilés à caractère commercial ; avec un prix uniforme chacun ;
- L'usage domestique se compose de 3 tranches à tarifs ascendants ([0-6],] 6-20] et plus que 20 m³/mois) avec une facturation progressive.